



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Cession de terrain nu au Centre Hospitalier d'Angoulême- rue de l'Hôpital .**

DE20141006_16	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 8 octobre 2014

~ 8 OCT. 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

**Membres présents** :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

**Ont donné procuration** :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Cession de terrain nu au Centre Hospitalier d'Angoulême-  
rue de l'Hôpital .**

Urbanisme - Logement - Commerce  
id : 572

Conseil municipal  
6 octobre 2014

16

Rapporteur : Pascal MONIER

Le projet de construction en centre -ville d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) porté par le Centre Hospitalier d'Angoulême (C.H.A.), nécessite pour la réalisation de la cour logistique du futur EHPAD , une emprise foncière d'environ 20 m<sup>2</sup> sur la parcelle appartenant à la commune cadastrée AI n° 12, située rue de l'Hôpital à l'angle de la rue Jean Guérin.

Aussi, le Centre Hospitalier d'Angoulême a-t-il sollicité la cession par la commune de cette portion de terrain, dont la valeur vénale a été estimée à 2400 € sur la base de 120 € le m<sup>2</sup> par avis du service des domaines en date du 10 septembre 2014.

A l'issue des négociations menées au cours de l'élaboration et de l'évolution de ce projet de construction d'EHPAD, un accord est intervenu sur la nécessité de reconstituer une aire de stationnement à proximité pour compenser la suppression, du fait de l'opération du CHA, des places auparavant aménagées sur la parcelle AI n°12.

La proposition retenue à cet effet et acceptée par le C.H.A. par courrier en date du 5 août 2014 , consiste en la cession à la commune par le C.H.A. d'un terrain aménagé à usage de parking d'une capacité de 9 places au minimum, situé rue Turgot dont la valeur vénale a été estimée à 120 € le m<sup>2</sup> par avis du service des domaines en date du 10 septembre 2014.

Il vous est proposé :

- d'approuver le principe de l'échange foncier à intervenir entre la Commune et le Centre Hospitalier d'Angoulême pour la réalisation de l' EHPAD de Beaulieu suivant le calendrier prévisionnel ci-après :
  - avant le 31 mars 2015 : cession par la commune de la parcelle AI n° 12 p, d'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup>, située rue de l'Hôpital à Angoulême, pour le prix de 2400 € net vendeur .
  - avant le 30 septembre 2016 : cession par le CHA à la commune d'une aire de stationnement aménagée rue Turgot, d'une capacité minimale de 9 places. Au préalable il sera soumis au conseil municipal un protocole d'accord à établir entre le C.H.A. et la commune, relatif à l'aménagement de cet espace destiné à être incorporé au domaine public communal .
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant habilité à signer tout document et acte nécessaire au transfert de propriété dont tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

L'imputation budgétaire de la recette résultant de la cession sera faite chapitre 77 art 775 NFA 821

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint



